



PLU arrêté par DCM du 24/03/2005
Modification n°1 approuvée par DCM le 16/04/2009
Modification n°2 approuvée par DCM le 16/02/2010
Révision simplifiée du PLU n°1 approuvée par DCM le 12/05/2010
Modification n°3 approuvée par DCM le 26/07/2012
Modification n°4 approuvée par DCM le 26/07/2012

	UD	Limite et nom de zonage
		Espace Boisé Classé
		Emplacements réservés
		Numéro d'emplacement réservé (n° voirie / largeur d'emprise)
		Servitude de passage littoral (loi du 31 décembre 1976)
		Cheminement piétonnier existant
		Marge de recul (article L.111.14 du Code de l'urbanisme)
		Projet de voie de déviation (article L.123.16 du Code de l'urbanisme)
		Élément du paysage (patrimoine bâti) identifié (article L.123.17 du code de l'urbanisme) se rapportant à la liste ornée ou respect de préservation ou présent, dossier de PLU
		Zone non oedificandi

